



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS

Date convocation	01.02.2019	L'an deux mille dix neuf et le vingt février à 17 heures 30 Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, au SIEL, à Lodève Présents : P. LEDUC. D. VALETTE. D. VIGNAL. D. DRUART. L. CROS. G. MARRES. G. LOSSON. A. DIALLO. JL. RASPAUD. Y VAISSETTE. G. BERGER Mmes. V. OLIVER. S. MINERVA. ML VERDOL Mme Odile de Simone a été nommée secrétaire de séance
Date affichage	01.02.2019	
Votes :		
Présents : 14	Pour : 14	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	
Objet : Mise en place du Régime Indemnitare RIFSEEP		

Monsieur le Président

- Rappelle au Comité Syndical la délibération du 12 octobre 2016, mettant en place le régime indemnitaire RIFSEEP, composé de l'IFSE et du CIA, en fixant les critères d'attribution et les montants annuels.
- Il rappelle que le RIFSEEP comprend 2 parts :
 - l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle : *indemnité principale, versement mensuel*
 - le Complément Indemnitare Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir : *indemnité facultative, versement annuel*

Le Président propose à l'assemblée délibérante de revoir le montant maximal annuel du CIA, afin de permettre de mieux ajuster le Régime indemnitaire en fonction des agents. Il rappelle le montant actuel au Comité et propose une revalorisation du montant maximal.

Cadre d'emploi	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal en vigueur	Montant maximal proposé
Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	Direction, secrétariat de mairie	800	5000
	Groupe 2	Chef de pôle	700	5000
	Groupe 3	Chef de service encadrant	650	5000
	Groupe 4	Chef de service sans encadrement, chargé de mission	550	5000
Techniciens territoriaux	Groupe 1	Chef de service	650	3500
	Groupe 2	Adjoint au chef de service	550	3500
	Groupe 3	Expertise	450	3500
Agents de maîtrise Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	350	2500
	Groupe 2	Agent d'exécution	250	2500

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, décide :

- De modifier le montant maximal annuel du CIA comme proposé par le Président
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} février 2019.

Ainsi fait et délibéré

Et ont signé

Pour copie conforme au registre Sous Présidence de l'LODEVOIS Le Président, Pierre LEDUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2019 034-253400774-20190220-DE_2019_018-DE

p/Le Président
Le Vice-président délégué
Didier VIGNAL
Syndicat Intercommunal des Eaux
du Lodevois
Espace large
15 avenue Henri de Faimel
34700 LODEVE
Tél. : 04 67 88 79 26